

Une demande peut être déposée avec un plan sanitaire pour mettre à disposition un espace en dehors de l'enceinte du marché (idem terrasses des restaurants). Avec un marché tel que l'avait imaginé la SMAC au départ, il semble compliqué de trouver un espace annexe suffisamment grand pour accueillir tables et bancs.

Il ne serait pas non plus possible d'accepter des stands (saucisses, etc.) des sociétés du village. D'autant que les mesures sanitaires risquent de se durcir (extension du pass sanitaire).

L'Exécutif souhaite donc sonder l'avis et les intentions des autorités communales par rapport à cette fête – ou ce marché – de la Courge.

M. F. Jaccard et Mme C. Boldrini répondent aux questions des commissaires.

– Il est possible de vendre de la nourriture à emporter, mais celle-ci ne devra pas être consommée dans l'enceinte du marché.

– La commission avait décidé, lors de sa dernière séance, que les coûts seraient bien trop élevés en organisant la fête de la Courge dans une enceinte fermée, avec contrôle des pass à l'entrée, ce qui signifiait de doubler la sécurité. De plus, il était à craindre que les gens refoulés à l'entrée engendrent un afflux de véhicules dans le village. D'autant que la fête de la Courge draine entre 3'000 et 4'000 personnes.

– Un autre problème se pose avec l'école, car l'enceinte ne pourrait être posée que le samedi et être évacuée le dimanche soir. Le périmètre inclurait : parking, école, parking préau, marronniers et retour, ce qui représente une énorme surface. Et si les mesures sanitaires se durcissent encore... *quid* du marché ?

– La commune n'avait pas réservé d'orchestre. Elle avait préservé des tentes, avisé le STIC et pris les inscriptions des sociétés communales, mais s'était prudemment arrêtée là.

– Le délai est trop court pour déposer un plan sanitaire (cf. décision prise lors de la précédente séance).

– Il serait compliqué d'organiser une fête aussi conviviale et sympathique que de coutume avec les mesures sanitaires actuelles. Et la commission ne souhaitait pas fermer le périmètre. Les gens circulent beaucoup durant la fête de la Courge.

– La manifestation est dans un mois. Le délai est beaucoup trop court pour une administration communale qui n'est pas une entité événementielle.

– Il est impossible de savoir ce soir le nombre de personnes qui seraient admises dans un espace clos. Si la capacité de l'accueil était nettement inférieure à l'afflux de personnes, ce serait vraiment préoccupant.

– Toutes les manifestations avec des espaces de restauration, de la musique, des jeux ou autres sont déjà soumises aux mesures sanitaires (fermeture de l'enceinte dès 1'500 personnes et contrôle du pass sanitaire). Les marchés, eux, ne doivent pas proposer d'animations, de restauration, etc.

– Le marché tel qu'envisagé par la commission, lors de sa dernière séance, prévoyait des stands et des tentes où les gens pouvaient se retrouver pour déguster assis. Ce ne serait plus le cas. Et sans pass, les gens ne pourront pas s'asseoir dans l'espace réservé aux consommations.

Différentes pistes de solutions sont esquissées par les commissaires.

– Le pass sanitaire n'implique que la mise en place d'un contrôle à l'entrée. Et un système de tests à l'entrée est très facile à mettre en place avec une entreprise privée, la Confédération prenant en charge le coût des tests.

- Déplacer le marché au centre du village (idem un précédent 1^{er} août serait plus simple en termes de fermeture. D'autant que les gens se sont habitués au pass sanitaire. Mais tous les habitants du centre du village ne sont pas vaccinés.
- Limiter la fête dans l'enceinte du nouveau groupe scolaire, avec une partie marché en accès libre, et une zone restauration avec pass sanitaire.
- Barricader le pourtour de l'école, entrée avec pass sanitaire et une fête de la Courge avec moins de stands (artisans et sociétés communales emblématiques) et une limitation du nombre d'entrées. Mais l'enceinte doit aussi être bâchée.
- Remplacer la fête par un simple marché de la courge, avec quelques artisans locaux ? Mais cette fête doit rester un événement incontournable de la région. En faire un marché ne lui rendrait pas service.
- Si la situation n'a pas évolué en janvier 2022, l'Exécutif sélectionnera rapidement un lieu qui serait facilement contrôlable. Ce qui permettrait d'envisager le pire dès le départ, quitte à assouplir ensuite les mesures. Mais mettre une telle solution sur pied en un mois est impossible.
- Pourquoi ne pas déjà sonder le terrain auprès des sociétés communales à propos d'une formule différente pour l'année prochaine ? Chacun aura ainsi une année pour se préparer.
- Proposer des paniers « fête de la Courge », que les gens pourraient commander auprès des marchands ou artisans, ou distribuer aux habitants un panier « fête de la Courge » avec quelques produits.

Le Président propose un dernier tour de table, afin que les commissaires puissent faire part de leur position.

Il en ressort que la solution la plus raisonnable, vu les délais et le degré d'incertitudes, est malheureusement de renoncer à la fête de la Courge cette année encore. La commission souhaite en revanche mettre en place le plus vite possible un scénario du pire pour 2022, afin de prévoir un événement correct et valable, l'année prochaine.

L'Exécutif était très attristé par l'idée d'annuler cette fête, qui tient au cœur des magistrats, car il s'agit vraiment d'une fête du et pour le village. L'Exécutif soutient entièrement la commission dans sa décision ; la communication sera largement diffusée.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité des personnes présentes (5 oui), la commission annule la fête de la Courge 2021.

Un article paraîtra dans la Tribune Rives-Lac du 27 septembre 2021, qui corrigera le précédent et qui communiquera la position officielle de la commune, soit l'annulation de la fête de la Courge. L'information figurera sur le site Internet de la commune, sur des bâches, et tous les commerçants de Corsier seront avisés.

Départ d'un.e commissaire

3. Divers

La prochaine séance (21.9.2021) sera notamment consacrée au budget 2022. La commission pourra faire des propositions à l'Exécutif.

La commission recevra le représentant de l'US Meinier, qui a créé la team rive gauche (équipes de juniors A, B et C). Une des équipes est montée en inter, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Il sera répondu ultérieurement à la question d'un commissaire à propos des possibilités que la commune a de s'opposer à l'installation d'un food-truck sur une parcelle privée. L'installation d'un food-truck sur le domaine public est en revanche soumise à autorisation de la Mairie.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h13.

Rapport : E. Maia